



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SEANCE DU 04 MARS 2025
CONVOCATION EN DATE DU 26 FEVRIER 2025

DELIBERATION N° 13/02/2025

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de votants : 25

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, M. BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CLOET Geoffrey

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. LOUGHANI Abdelaziz donne pouvoir à Mme. STIEVENARD Karine, M. LAKOMY Laurent donne pouvoir à Mme SCHUTT Sylvie, Mme DI GIULIO Cécile donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés : Mmes TRIOUX Annick, PLAYE Maryse, GALAND Mélanie

Membres absents : M. PETIT Dimitri

Secrétaire de séance : Mme STIEVENARD Karine

OBJET : Allée Claude Debussy et Rue Frasnes les Gosselies - Rétrocession de parcelles à usage d'espaces verts, de boudrome et de voirie, propriétés de Société Immobilière du Grand Hainaut (SIGH) – Classement dans le domaine public communal.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Société Immobilière du Grand Hainaut a sollicité la Commune pour la rétrocession, à l'euro symbolique, de parcelles à usage d'espaces verts, de boudrome et de voirie situées Allée Claude Debussy et rue Frasnes les Gosselies en vue de leur classement dans le domaine public communal.

Les caractéristiques des parcelles sont les suivantes:

Numéro de parcelle	Superficie en m ²
Parcelle BD n°1057 Voie et espace vert Allée Claude Debussy	394
Parcelles BD n°1055 Boulodrome Allée Claude Debussy	319
Parcelles BD n°1054 Espace vert Allée Claude Debussy	63
Parcelle BD n°1062 Trottoir Allée Claude Debussy	13
Parcelle BD n°1061 Espaces vert Allée Claude Debussy	142
Parcelle BD n°1052 Espace vert Rue Frasnès les Gosselies	55

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le transfert de propriété à l'euro symbolique de ces différentes parcelles (en sus les frais d'acte notarié) et de procéder à leur classement dans le domaine public communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande de la S.I.G.H,

Considérant que la Commune est en capacité d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles susmentionnées et de les classer dans son domaine public communal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique (en sus les frais d'acte notarié) des parcelles cadastrées section BD n°s 1057, 1055, 1054, 1062, 1061 et 1052, dont les usages ont été précédemment cités, auprès de SIGH et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette procédure.

PRECISE que le transfert fera l'objet d'un acte notarié publié aux hypothèques par Maître Sophie DE CIAN LHERMIE, notaire à Denain.

PRONONCE le classement de ces parcelles dans le domaine public communal.

IMPUTE les dépenses relatives au paiement des frais de transfert sur les crédits ouverts au chapitre 21 article 2151 du budget en cours.

SOLLICITE l'exonération fiscale dans le cadre des dispositions de l'article 21 de la loi des finances 1983 et de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz (pouvoir remis à Mme. STIEVENARD Karine), GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme. MARCUZZI Jeannette), ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CLOET Geoffrey

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Bruno SALIGOT.



La Secrétaire de séance,

Stievenard
STIEVENARD Karine.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 07/03/2025

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20250304-13_02_2025-DE

Date d'affichage : 10/03/2024

Le Maire,

Bruno SALIGOT.

